

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 12 février 2021  
à 8 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par Vidéoconférence, le vendredi 12 février 2021, à 8 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2012.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Obligations contractuelles

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218960001

Acceptation du versement des crédits résiduels prévus en vertu du projet de maintien des chalets de parcs par le biais du sommaire décisionnel #1192124001 (réf. réfection du chalet Baldwin).

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1210482001

Adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal* (2021-02).

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 10 février 2021



**Dossier # : 1218960001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme " Axe Construction Inc." pour un montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal, QC et autoriser un montant additionnel de 146 250 \$ taxes incluses pour les imprévus et 50 000 \$ taxes incluses pour les incidences. Appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 171 250 \$.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé : d'accepter le versement des crédits résiduels prévus en vertu du projet de maintien des chalets de parcs par le biais du GDD 1192124001.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-02-08 16:42

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218960001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme " Axe Construction Inc." pour un montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal, QC et autoriser un montant additionnel de 146 250 \$ taxes incluses pour les imprévus et 50 000 \$ taxes incluses pour les incidences. Appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 171 250 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

*Décisions antérieures : GDD 1192124001 - CE19 1174 - adoptée le 31 juillet 2019 par le comité exécutif - Approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-202 1*

Conformément aux exigences du programme, le soutien financier sera de 50 % de la somme des montants des travaux du maintien d'actif ainsi que les coûts connexes (contingences, services professionnels, taxes TPS et TVQ, etc.) et ce, jusqu'à concurrence du maximum établi pour le chalet dans le GDD du programme 1192124001

Pour le projet au Chalet du parc Baldwin (imm. 0082), le Programme a réservé un montant maximal de soutien financier de 500 000\$ (456 566,65\$ net de ristourne des taxes), dont 70 653,32\$ ont été utilisés pour des services professionnels (GDD 1198108003) et la balance de 429 346,68\$ sera utilisée pour financer le présent sommaire décisionnel.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 4 février 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218960001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme " Axe Construction Inc." pour un montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal, QC et autoriser un montant additionnel de 146 250 \$ taxes incluses pour les imprévus et 50 000 \$ taxes incluses pour les incidences. Appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 171 250 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le chalet Baldwin a été construit en 1931. Le bâtiment souffre d'un manque d'entretien général et est souvent la cible de vandalisme autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En décembre 2018, un affaissement d'une partie du plancher a été observé produit par la détérioration de la structure du plancher, entraînant la fermeture permanente des toilettes des hommes. Le chalet est situé au cœur du parc Baldwin et a une clientèle très variée. La proximité de trois terrains de soccer et des jeux d'eau bonifie la présence des familles avec de jeunes enfants. L'intervention requise permettrait de mettre en fonction dans son intégralité le chalet, de bonifier l'expérience client des familles et d'assurer le fonctionnement adéquat des infrastructures.

Pour la réalisation du projet, des plans et devis ont été préparés par les professionnels de Atelier Urban Face. Un appel d'offres public a été lancé le 25 novembre 2020. Les soumissions ont été reçues le 14 janvier 2021. Au total, 10 addenda ont été publiés dans le cadre de cet appel d'offres sur le site électronique SEAO pour la clarification des documents techniques ainsi qu'un report de la date d'ouverture des soumissions de 7 (sept) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 25 0266 - 3 septembre 2019 - Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 192 123,23 \$ taxes incluses à la firme Atelier Uran Face Inc. pour la réfection des chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre-Claver, et autoriser une dépense de 28 818,48 \$ taxes incluses pour les contingences et de 38 424,65 \$ taxes incluses pour les

incidences pour une dépense totale de 259 366,36 \$, conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-04 (4 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, soit :

- démolition et décontamination
- infrastructure civile, superstructure et enveloppe
- construction et finition intérieure
- ébénisterie
- plomberie, chauffage et ventilation
- électricité
- signalisation

## JUSTIFICATION

L'analyse des soumissions par les professionnels de Atelier Urban Face a été réalisée conformément au Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle du Service de la Performance Organisationnelle (SPO) de la Ville de Montréal

Cette analyse démontre que Axe Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 975 443,01\$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à (443,01) \$ soit -0,05%.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>Axe Construction Inc.</b>	848 010,44\$	975 000,00 \$
Les Constructions Serbec Inc.	895 462,00\$	1 029 557,43 \$
Afcor Construction Inc.	930 999,99\$	1 070 417,24 \$
Le Groupe St-Lambert	959 817,00\$	1 103 549,60 \$
Les Constructions AGLP	1 137 790,00\$	1 308 174,05 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels (\$)	848 396,00\$	975 443,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		(443,01) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-0,05 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		54 557,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,60 %

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Axe Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels dans la pièce jointe)

Axe Construction Inc., adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 1 171 250 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes :

- contrat : 975 000 \$
- contingences : 146 250 \$
- incidences : 50 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des travaux devra être réalisé selon la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Les choix des matériaux de construction et des équipements utilisés respecteront les directives et les procédures du développement durable et une attention particulière sera portée dans le cadre du respect de l'environnement, du contrôle de la qualité de l'air et des bruits tout au long du chantier pour minimiser les impacts et inconvénients envers les citoyens et les usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les toilettes sont essentielles pour les utilisateurs du parc et l'indisponibilité des toilettes a occasionné plusieurs plaintes des citoyens.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée de portée des travaux, de la date de livraison prévue et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

Début des travaux : Mars 2021

Fin des travaux : Juillet 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Herinjaka RANAIVOSON  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-20

Martine CHEVALIER  
c/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1210482001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)

VU les articles 130 et 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)*.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2021-01-22 10:41

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210482001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (ci-après « l'Arrondissement ») a créé, par résolution adoptée lors de sa séance du 24 mars 2020, un fonds d'urgence COVID-19 afin de soutenir les organismes dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, l'approbation des demandes de contributions financières et l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds d'urgence ont été, par le biais de cette même résolution, déléguées à M. Guy Ouellet, directeur de l'arrondissement. Ce fonds a par la suite été augmenté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020, afin d'y inclure la contribution financière des Caisses Desjardins du Plateau-Mont-Royal et du bureau de la députée de Mercier. Lors des séances du 17 juillet 2020, 7 août 2020 et 8 septembre 2020, le conseil d'arrondissement a pris acte des projets approuvés dans le cadre de ce fonds local de soutien.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé et est encore en vigueur à ce jour, l'Arrondissement souhaite poursuivre la collaboration avec les organismes partenaires afin de maintenir une offre de service adaptée à la situation actuelle. À cette fin, l'Arrondissement recommande la création d'un Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal au montant de 150 000\$.

Dans ce contexte, l'Arrondissement souhaite formaliser la délégation de pouvoirs au directeur de l'arrondissement de l'approbation des demandes de contributions financières et de l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds, par l'adoption d'un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1216616002 - 1er février 2021 - Approuver une affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'arrondissement et Desjardins / Approuver des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

CA20 250198 - 1206229001 - 8 septembre 2020 - Autorisation des contributions financières au montant de 12 500 \$ versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-

Mont-Royal, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

CA20 250188 - 1206229001 - 7 août 2020 - Ratification de la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), d'un montant de 25 000 \$, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

CA20 250181 - 1206229001 - 17 juillet 2020 - Ratification des contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants mentionnés au sommaire addenda décisionnel, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

CA20 250099 - 1206229001 - 22 avril 2020 - Affectation d'un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de la Caisse populaire Desjardins du Plateau-Mont-Royal, à être versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19.

CA20 250078 - 1206229001 - 24 mars 2020 - Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal, et délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé d'adopter un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal afin de déléguer au directeur de l'arrondissement les pouvoirs suivants :

- l'approbation des demandes de versements pour l'octroi d'une aide financière prévue à l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);
- la conclusion de toute entente en lien avec une telle aide, le cas échéant;
- les autorisations de dépenses y afférentes.

Ce règlement permettra de déléguer ces pouvoirs au directeur de l'arrondissement en établissant les paramètres en vertu desquels il peut exercer son pouvoir.

## **JUSTIFICATION**

Afin de respecter l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement doit adopter un règlement pour déléguer certains pouvoirs au directeur de l'arrondissement dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal. Cette délégation permettra à l'arrondissement de répondre rapidement aux demandes des organismes communautaires qui œuvrent auprès des populations les plus vulnérables de son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : séance ordinaire du 1er février 2021  
Adoption du règlement lors d'une séance ultérieure  
Avis d'entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément aux articles 130 et 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-01-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe